

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE  
BEZIERS

CANTON  
PEZENAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

# COMMUNE DE NEZIGNAN L'EVÊQUE

1 rue du 4 Septembre 34120 NEZIGNAN L'EVÊQUE

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juin 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 25/06/2014 à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Edgar SICARD, Maire.

**Etaient présents :** M. Edgar SICARD, Mme Nathalie ROLLAND, M Alain RYAU, Mme Jocelyne BALDY, M. Charles FAURE, M. Jacques MARTI, Mme Magali COMBES, M. Pierre PALLARES, Mme Elodie ANDRE, M. Gérard MARTINEZ, Mme Josépha BERTOLINO, M. Olivier SCHUTT, Mme Joséphine SALMERON, M. Kévin DUCROT, Mme Marie-France DESSENOIX.

**Absents :** Mme Nicole RESSEGUIER, M. Gérald PEREZ.

**Procurations :** M. Jean-Louis CANTAGRILL à M. Edgar SICARD, Mme Catherine GAYRAUD à M. Gérard MARTINEZ.

La séance est ouverte par l'approbation du Procès-verbal de la dernière séance. Les membres du Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque à formuler, l'approuvent à l'unanimité.

### Point N°1 : Subvention aux associations pour l'année 2014 (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Comme chaque année, il convient de voter les subventions municipales allouées aux associations.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les 3 grands principes sur lesquels se fondent la municipalité pour fixer le montant desdites subventions.

- 1- **L'intérêt local** : Les associations doivent être domiciliées sur la ville ou disposer d'une section locale dans le cas d'associations nationales et organiser des activités sur le territoire de la ville à l'attention des concitoyens.
- 2- **L'intérêt public et la réglementation** : Rejet des demandes émanant d'associations sectaires, d'associations culturelles, de mouvements politiques, d'associations proposant des activités contraires aux bonnes mœurs, ...

- 3- **Le besoin financier** : Les subventions sont réservées aux associations qui ne disposent pas de recettes adéquates et dont la trésorerie est insuffisante (jurisprudence de la Chambre régionale des comptes)

C'est en vertu de ces 3 principes que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions attribuées aux différentes associations pour l'année 2014 comme suit :

**SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2014</b>
Comité des Fêtes	8 600 €
Etoile Sportive Nézignanaise	2 500 €
Foyer Rural	1 000 €
Les Vieux Crabots	200 €
Nézignan au Fil des Ans	2 000 €
Saint Hubert	300 €
Souvenir Français	200 €
Confrérie des Becos Figos	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 000 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTENT** l'attribution des subventions aux associations 2014 tels que présentée ci-dessus.

**Point N°2 : Appel d'offres pour la création d'une aire de jeux espace Papanou  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle aire de jeux à l'espace PAPANOU, une consultation a été réalisée.

Elle concerne l'installation des jeux et des sols souples et en option la réalisation de la dalle destinée à accueillir le sol souple et les clôtures.

Une dizaine de dossiers a été retiré et 4 offres ont été présentées à la Commission d'Appel d'Offres.

L'offre retenue est présentée aux membres du Conseil Municipal pour un montant entre 30 000 et 35 000 € selon les options retenues.

**Point N°3 : Déclassement du domaine public de terrains communaux**  
**(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée B612, partiellement en zone inondable, aux propriétaires des parcelles cadastrées B 601, B602 et B603.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour :

- **VOTENT** le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée B612
- **PRECISENT** qu'il sera procédé à un bornage de la partie en question avec attribution d'un numéro cadastral effectué aux frais des futurs acquéreurs
- **VOTENT** la cession à l'euro symbolique de la parcelle nouvellement délimitée
- **PRECISENT** que les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation de cette opération.

**POUR : 16**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 1**

**Point N° 4 : Modification du tableau des effectifs**  
**(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réussite d'un agent à un concours, il convient de modifier le tableau des effectifs.

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
<b>ADMINISTRATIFS</b>		<b>5</b>	<b>4</b>
Attaché			
Rédacteur	A	1	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2
	C	1	1
<b>TECHNIQUES</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
Agent de maîtrise			
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1
Adjoint technique 2ème classe	C	0	0
	C	3	3
<b>MEDICO-SOCIALE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
Agent spécialisé (ATSEM)			
<b>ANIMATION</b>	C	2	2
Adjoint d'animation 2ème classe		4	4
<b>POLICE</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
Brigadier		2	2
Gardien de Police Municipale	C	1	1
	C	1	1
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>		<b>17</b>	<b>16</b>

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTENT** la modification du tableau des effectif telle que présentée
- **VOTENT** la création d'un poste de Rédacteur

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h.

Monsieur le Maire  
 Edgar SICARD

